

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SEYSSES-SAVES

Enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire de Seysses-Saves informe le public qu'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune se déroulera du lundi 07 Janvier 2019 à 15 heures et se terminera le lundi 11 Février 2019 à 18 heures à la mairie de Seysses-Saves.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

Le projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête prévoit :

- 18,58 ha de zones constructibles*
- 1186,40 ha de zones à vocation agricole*
- 121,01 ha de zones à vocation naturelle.*

Madame Thérèse TAULET, maire de la commune, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

Monsieur Michel RAGET, Officier de gendarmerie en retraite a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de PAU.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- Lundi 7 Janvier 2019 de 15 heures 00 à 18 heures 00**
- Lundi 21 Janvier 2019 de 15 heures 00 à 18 heures 00**
- Samedi 2 Février 2019 de 9 heures 00 à 12 heures 00**
- Lundi 11 Février 2019 de 15 heures 00 à 18 heures 00**

Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public aux jours et heures habituels d'ouverture de 16 heures à 18 heures30 et sur le site internet : <http://enquetes-publiques.ccsaves32.fr/>, Seysses-Saves

Les observations sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le public peut communiquer ses informations par voie électronique en envoyant des messages comportant la mention « Enquête publique PLU » à l'adresse suivante : <http://enquetes-publiques.ccsaves32.fr/>, Seysses-Saves

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Plan Local d'Urbanisme pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, il sera approuvé par délibération du conseil municipal, à l'issue de l'enquête.